

CODE DE DÉONTOLOGIE

Désireuse de sauvegarder la vie privée de toutes les personnes auprès desquelles elle exerce ses activités, INTER-LOGE exige de ses membres, administrateurs, employés et mandataires qu'ils s'engagent notamment à :

1. S'abstenir de toute discrimination fondée sur la race, le sexe, l'état civil, l'âge, le statut social, l'appartenance religieuse, l'orientation politique ou sexuelle ou quelque autre caractéristique n'ayant pas de lien direct avec leurs activités spécifiques;
2. Traiter chaque personne avec respect et courtoisie et avec toute la diligence et la compétence que requiert la nature des besoins en cause;
3. Respecter en toutes circonstances la liberté de choix des personnes, pourvu que ces choix ne compromettent pas l'intérêt général;
4. Respecter la vie privée de toutes les personnes en lien avec Inter-Loge, en sauvegardant le caractère confidentiel des renseignements fournis, en préservant le secret professionnel relatif aux activités et aux informations à caractère privé et en assurant la discrétion qui s'impose en toute matière concernée;
5. Faire preuve de discernement et d'une certaine délicatesse dans l'exercice de leurs droits;
6. Favoriser, dans leurs relations avec les personnes touchées par leurs activités, les comportements, attitudes et démarches qui encouragent et soutiennent l'autonomie, la responsabilité, l'équité, la solidarité et l'action collective.